



Accident de travail.....

Par **compagnon**, le **05/09/2008** à **19:27**

bonjour. Voici mon problème.j'ai ressue sur le nez un mandrin envoyé par un collegue de travail,ce qui ma occasionné une fracture du nez plus arcade.(un mois at) suite a ca,une bosse subsiste sur mon nez! je vais voir un chirurgien qui es ok pour l'intervention.

j'envoie le courrier d'entente préalable,réponse négative car chirurgie esthétique!! que dois je faire:me retourner ver la personne qui a envoyé le mandrin ou voir avec mon employeur?
d avance merci

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **22:22**

Bonsoir compagnon,
Y a t'il eu une déclaration d'accident du travail de faite ?

Par **compagnon**, le **06/09/2008** à **04:03**

bonjour laure. merci de te pencher sur mon cas!
oui il y a eu déclaration d'accident de travail,il y a eu une enquête et reconnu en at. tout mes soins on était pris en charge jusqu'a présent.
j'ai était convoqué par un médecin de l'assurance maladie,elle estime qu' il ni a pas gêne respiratoire et que l'intervention ne serai que esthétique.
en tous cas,moi avant l'accident je n'avais pas une bosse sur le nez!!!!

le medecin me dit de me retourner ver la personne qui a lancer le mandrin dans ma direction,si je fait ca
je ne serai plus en accident de travail!!!!
le collègue qui a lancé le mandrin ne la pas fait exprès et reconnais ses tores
je peut contesté la décision du médecin conseil,mais j'ai peu d'espore

Par **polnic**, le **08/09/2008** à **11:25**

Bonjour,

Des informations contenues dans ma réponse de ce jour au post "Porter plainte contre son employeur" vous seront peut-être utiles.

Cordialement.